



الجامعة الجزائرية لكرة القدم

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الجهوية لكرة القدم باتنة

LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL BATNA

الرابطة الجهوية للكرة القدم

Commission Régionale de Discipline

Procès-verbal

N° 24 - Séance du : 26/01/2023

Rencontres Séniors - Saison sportive 2022-2023

Membres présents:

Nom et Prénoms	Qualités
BOUMARAF LARBI	Président
ABDESSEMED RAMDANE	Secrétaire
BENAHMED LAHCENE	Membre

Ordre du jour:

- 1- Traitement des affaires.
- 2- Suite des affaires.
- 3- Divers.



1- Traitement des affaires

En application des règles généraux de la FAF (**Seniors 2018**) et suite à l'examen des pièces versées aux dossiers, aux rapports des officiels des rencontres ainsi qu'aux auditions.

la Commission de Discipline, après délibération, a pris les décisions suivantes:

Division Régionale 02 (Groupe A) 15^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N° : 0353 ABBA-ESPF du 24/01/2023 à BORDJ BEN AZOUZ

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BETTAKI ABDELGHANI	22R05J0973	ABBA	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0354 USHD-USD du 24/01/2023 à HAMAM DHALAA

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DELHOUM SID ALI	22R05J0962	USHD	Expulsion.	Un (01) match ferme.	Cumul de cartons (CAS+CAS).	103 RG	
DARFALOU ILYAS	22R05J0565	USHD	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
MANSOUR MOHAMED	22R05J0619	USHD	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
KOUACHI IMADEDINE	22R05J1488	USD	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUNIF CHOUAIB	22R05J0600	USD	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0355 ESA- USFBBA du 24/01/2023 à SIDI AISSA

AUTRES SANCTIONS :

CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
USFBB A	1 ^{ère} Infraction.	Absence d'entraîneur.	53 Alinéa 2 R.G ET 10 Alinéa 9 DR 2022/2023	30 000,00

Affaire N° : 0356 USMB- NRBA du 24/01/2023 à AIN LAHDJEL

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ZITOUNI AMMAR	22R05J0601	NRBA	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
FARSI SOHAIB	22R05J0662	NRBA	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
LAIFAOUI NADJIB	22R05J3381	NRBA	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BELARBI CHABANE	22R05J0408	NRBA	Avertissement.	Un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00

CHALKOUM HAMZA	22R05J2312	USMB	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUAICHA ELHADJ	22R05J2311	USMB	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0357 ABC- WRF du 24/01/2023 à CHEMORA

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ZIDI AHMED RAMZI	22R05J0878	WRF	Expulsion.	Quatre (04) matchs dont Deux (02) matchs avec sursis.	Comportement anti sportif envers arbitre (insulte).	112 & 141 & R.G	10 000,00
RAHMOUNE SADEK	22R05J0861	WRF	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
HOUARI TAWFIQ ABDELHADI	22R05J2343	ABC	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
MANSRI CHARIF	22R05J2325	ABC	Avertissement.	Un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
GHODBANE ALI	22R05J2326	ABC	Avertissement.	Un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
CHOUCHANE EL AYACH	22R05J2336	ABC	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ABDENOUR ABDELILAH	22R05J2361	ABC	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

DIRIGEANT (S):

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
GHERIEB OUSSAMA	22R05E0070	WRF	Avertissement.	Un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00

AUTRES SANCTIONS :

CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ABC	5 ^{ème} Infraction. (Récidiviste voir: -1 ^{ère} infraction PV N° 09 de CRD du 27/11/2022 Affaire N°104. -2 ^{ème} infraction PV N° 10 de CRD du 30/11/2022 Affaire N°120. -3 ^{ème} infraction PV N° 13 de CRD du 11/12/2022 Affaire N°180. -4 ^{ème} infraction pv N° 15 de CRD du 21/12/2022 affaire N°210	Absence d'entraîneur.	53 Alinéa 2 R.G ET 10 Alinéa 9 DR 2022/ 2023	40 000,00
ABC	Amende.	Conduite incorrecte de l'équipe.	130 R.G	1 500,00

Affaire N°: 0358 EST-CHDH du 24/01/2023 à THENIAT EL ABED

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOUZIDI ABDLAZIZ	22R05J0209	EST	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 0359 CSC-CMB du 24/01/2023 à CHACHAR

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DEBBACHE ABDERRAHIM	22R05J1121	CMB	Expulsion.	deux (02) matchs fermes.	Faute grave	109 RG	
KHELALFA BAHHA	22R05J0353	CSC	Avertissement.	//	Jeu dangereux.	100 R.G	
ARAB FAROUQ	22R05J0354	CSC	Avertissement.	//	Jeu dangereux.	100 R.G	
BARA MOUHAMMED FOUAD	22R05J1365	CMB	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ZIDANE HOUSSEMEDDINE	22R05J1359	CMB	Avertissement.	//	Jeu dangereux.	100 R.G	

Division Régionale 02 (Groupe B) 15^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N° :0360 NRBO- CSR du 24/01/2023 à OUED EL MA

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
HANFER ISLAM	22R05J0479	NRBO	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
MEZOUAD YOUNES	22R05J1487	NRBO	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENLEULMI ABDERRAHIM	22R05J0342	CSR	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
SAIHI MOUSTAFA	22R05J0338	CSR	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° :0361 ESG- ESBS du 24/01/2023 à SIDI AISSA

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BENHAMIMID RAMZI	22R05J0712	ESBG	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DJEDILI ALI	22R05J0258	ESBS	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
HADJI FOUAD	22R05J0380	ESBS	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° :0362 CRBEH- ESBR du 24/01/2023 à EL HAMADIA

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MAOUCHE SOUFIANE	22R05J0961	ESBR	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ABADLI ABDELKADER MOUADH	22R05J0939	ESBR	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
TABOUCHE ZINE EDDINE	22R05J0981	ESBR	Expulsion	Trois (03) matchs fermes.	Agression et voies de fait envers joueur sans lésion corporelle.	113 Alinéa (a.1) et 141 R.G	3 000,00

Partie arrêtée à la 71^{ème} minute de jeu pour agression (Avec lésions corporelles) de l'arbitre Directeur sur un score de trois (03) pour le CRB EL HAMADIA et trois (03) pour l'équipe ES BRANIS.

- Vu, la feuille de match.
- Vu, les rapports des officiels.
- **Vu, le certificat du Médecin légiste (Incapacité de 05 jours).**
- Attendu, que l'arbitre Directeur signale son agression (avec lésions corporelles) par le joueur **GHOUL RIADH N°22R05J0860** du club CRB EL HAMMADIA et une tentative d'agression du joueur **CHAIB DEKENE MOHAMED LAMINE LN°22R05J0701** du même club.
- Attendu, que suite à cette action commise par le joueur GHOUL RIADH du club CRB EL HAMMADIA sur la personne de l'arbitre Directeur et que ce dernier avait décidé d'arrêter, à la 71^{ème} minute de jeu, la rencontre CRB EL HAMMADIA - ES BRANIS (Séniors) du 24/01/2023.

Par ces motifs, la Commission Régionale de Discipline décide :

JOUEUR(S) :

GHOUL RIADH	22R05J0860	CRBEH	<u>Joueur signalé</u> Suspension de deux (02) ans fermes à compter du 24/01/2023.	Agression avec lésion corporelle et voies de fait envers officiels (Arbitre), causant une incapacité inférieure à (15) jours.	114 Alinéa (b)	15 000,00
CHAIB DEKENE MOHAMED LAMINE	22R05J0701	CRBEH	<u>Joueur signalé</u> Suspension de huit (08) matchs fermes à compter du 24/01/2023.	Tentative d'agression envers arbitre.	120 R.G	5 000,00

AUTRES SANCTIONS :

CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
CRBEH	Match perdu par pénalité à l'équipe de CRB EL HAMMADIA pour en attribuer le gain à l'équipe ES BRANIS : CRB EL HAMMADIA (00) point - (00) but ES BRANIS (03) points - (03) buts	Partie arrêtée à la 71 ^{ème} Pour agression avec lésions corporelles et voies de fait envers officiels (Arbitre) causant une incapacité inférieure à (15) jours.	65 et 66 R.G	
CRBEH	1 ^{ère} Infraction. (mise en garde)	Mauvaise organisation. (Envahissement du terrain sans incidents graves)	131 R.G	5 000.00

Affaire N° :0363 UST- IRBM du 24/01/2023 à TOLGA**JOUEUR(S) :**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
LAMOURI AYMENE	22R05J0372	IRBM	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
YAHA KARIM	22R05J1065	IRBM	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° :0364 JSMAT- ESSAH du 24/01/2023 à AIN TOUTA**JOUEUR(S) :**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DAAS LAKHDAR	22R05J0515	JSMAT	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BELLAKHDAR MARWANE	22R05J0750	ESSAH	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° :0365 JSBSE- MCEG du 24/01/2023 à SIDI EMBAREK**Dossier Transmis à la C O C (Rencontre non jouée)****Affaire N° :0366 CHK- RUDBS du 24/01/2023 à KHENCHELA/HAMAM AMAR****JOUEUR(S) :**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
HAOUES ABDESSETER	22R05J1151	RUDBS	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ZAOUI AYMEN	22R05J1260	RUDBS	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DJAREF AZZEDDINE	22R05J1144	RUDBS	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° :0367 WACZ- CRBSK du 24/01/2023 à BATNA/ZMALA**JOUEUR(S) :**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ZEBIRI SACI	22R05J0948	WACZ	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
GHERABA MOURAD	22R05J0967	WACZ	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
LALA SID ALI TAKI EDDINE	22R05J0946	WACZ	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DJELALDA ABDELLAH SAAD EDDINE	22R05J1033	CRBSK	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

2- Suite des affaires.

Affaire N° : 0312 - RENCONTRE MCM-EJBBA du 14/01/2023 à MSILA/KHALFA

- Vu, la feuille de match.
- Vu, les rapports des officiels.

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
CHELIHI SOUFYANE	22R05J0918	MCM	Joueur signalé.	Huit (08) matchs fermes. A compter du 14/01/2023.	Trois (04) infractions commises à la fin de la rencontre par le même joueur. 1- Insulte envers officiels. 2- Menaces envers officiels. 3- Tentative d'agression envers arbitre avec utilisation de son moto après remise de feuille de match. 4- Absence à la deuxième convocation de la CRD. *(La faute la plus grave est la 3 ^{ème} et l'amende la plus élevée est la 1 ^{ère}).	112 & 121 & 120 & 141 & 152 & 132 & 149 R.G	10 000,00

Affaire N° : 0334 - RENCONTRE MRM-ARBZ du 21/01/2023 à SIDI KAHLED

- Vu, la feuille de match.
- Vu, les rapports des officiels.
- Après audition du secrétaire du club ARB ZOUI le 25/01/2023, la CRD décide :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOUTOBBA DHIAEDDINE (secrétaire général)	22R05D0164	ARBZ	Expulsion (Dirigeant).	Six (06) mois dont Trois (03) mois avec sursis. A compter du 21/01/2023.	Comportement anti sportif (Insultes) envers arbitre à la fin de la rencontre.	112 & 141 R.G	10 000,00

Affaire N° : 0350 - RENCONTRE ESBS- JSBSE du 20/01/2023 à SIDI AISSA

- Vu, la feuille de match.
- Vu, les rapports des officiels.
- Après absence du secrétaire du club ESB SAYEH à l'audition du 25/01/2023, la CRD décide :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOUBAKEUR DIF (secrétaire général)	22R05D0087	ESBS	Expulsion (Dirigeant).	Six (06) mois fermes. A compter du 20/01/2023.	Comportement anti sportif (Insultes) envers arbitre à la fin de la rencontre.	112 & 141 R.G	10 000,00

3- Divers.**01/ RAPPEL DE L'ARTICLE 133 DES RG DE LA FAF (Règlement des amendes) :**

Conformément à l'article 133 du règlement du championnat de football amateur :

- les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.
- Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe séniors du club fautif.

02/ RAPPEL DE L'ARTICLE N°144–ALINEA-1 DES RG DE LA FAF (Annulation de La sanction):

La CRD de la LRF Batna fait rappeler aux clubs l'article N°144 – Alinéa 1 des RG de la FAF de 2018 stipule :

« Les avertissements dont le nombre est inférieur ou égale à trois (03) infligés à un joueur avant la date du 1^{er} match de la phase retour sont annulés. La sanction pour un match ferme relative à quatre (04) avertissements infligés à un joueur reste maintenue et elle est reportée à la phase retour ».

La séance s'est levée à 11h30.

Le Président

L.Boumaraf



Le Secrétaire

R.Abdessemmed